



Déclaration CGT AC au CSA AC du 26 mars 2025 :

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

De manière générale, nous nous faisons l'écho de nombreux agentes et agents des services de l'administration centrale qui constatent des reculs déjà actés¹ ou à venir en matière de politique environnementale. Beaucoup d'agents sont inquiets et dépités.

Ils s'interrogent sur le sens de leurs missions, sur la volonté politique de défendre ou pas leur travail passé et à venir, alors que leur charge de travail est déjà souvent très lourde, que leurs conditions de travail sont souvent déjà difficiles et risquent de le devenir plus encore avec les réaménagements projetés.

D'autre part, nous alertons l'administration sur deux points :

- le premier concerne le service du développement professionnel et des conditions de travail qui ne répond pas à une demande de retour d'information sur les raisons de non promotion d'agent. Ces éléments de retour sont prévus par les LDG pour les représentants du personnel qui suivent le dossier d'un agent. Nous vous demandons d'intervenir afin qu'elle réponde aux demandes conformément aux LDG.
- le second point concerne le STMAR qui partage à l'ensemble de ses agents un tableau qui recense outre les congés ordinaires, les arrêts maladie des agents et les agents grévistes. La Sous-direction demande ainsi aux agents d'indiquer leurs arrêts maladie et leurs perspectives de grève. Les informations sur les arrêts maladie n'ont pas à être ainsi partagés et les agents n'ont pas, s'ils ne le souhaitent pas, à indiquer à l'avance s'ils seront en grève ou pas. Nous demandons à la DRH de mettre bon ordre à tout ça rapidement et d'avertir les RH des autres DG et service.

Sur les sujets à l'ordre du jour de ce CSA :

- concernant les horaires du service courrier, nous sommes satisfaits que les agents qui ne peuvent pas télétravailler puissent, comme beaucoup d'autres, bénéficier des horaires variables et puissent également ainsi bénéficier de récupérations lors de fermeture de site, comme nous l'avions demandé depuis longtemps.

¹ La loi d'orientation agricole récemment votée :

→ **L'article 13 dépenalise certaines destructions d'espèces protégées.** Pour les atteintes «non-intentionnelles», les sanctions pénales (jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende) sont remplacées par... une amende de 450 euros ou un «stage de sensibilisation aux enjeux de protection de l'environnement».

→ **L'article 14 simplifie les règles de gestion des haies**, en réduisant notamment les sanctions en cas de destruction.

→ **L'article 15 facilite la construction de retenues d'eau (dont les mégabassines) et de bâtiments d'élevage**, en réduisant les délais de recours.

→ **Le Parlement instaure un principe de «non-régression de la souveraineté alimentaire»**, qui vise à contrer celui déjà existant de «non-régression environnementale».

→ **Le principe «pas d'interdiction de pesticides sans solution»**,

Cependant le cycle 4bis ne permet que 0.5 j de récupération mensuel éventuellement reportable sur le mois suivant. La mise en application de ce texte début avril ne permettra pas aux agents qui le souhaitent de cumuler une journée de récupération pour les jours de fermeture prévus le 18 avril, le 2 mai et le 30 mai. Nous demandons donc que les agents puissent, comme cela a déjà été le cas précédemment, cumuler plus de 0.5j sur le mois dans de tels cas ou alors repousser sa mise en application à début juin en conservant la souplesse pour les agents, qui a déjà été mise en œuvre ces derniers mois.

- Concernant les effectifs et le tableau donné aux membres du CSA, nous attendons beaucoup plus d'informations lors de cette instance et nous nous interrogeons sur les perspectives 2026. Nous souhaitons également savoir ce qu'il en est de la forte baisse d'effectifs semble-t-il prévue à l'IGEDD.

Par ailleurs, nous avons des remontés de projet de réorganisation à FORCQ avec une fusion de bureau ainsi qu'un rapprochement voire une fusion avec le CMVRH.

A ce stade 2 bureaux de FORCQ seraient fusionnés. Nous souhaitons savoir ce qu'il en est de ces projets à FORCQ en lien ou non avec l'ensemble ou une partie du CMVRH ?

Comment sont associés les agents ? Les effectifs vont-ils être maintenus ? Et en cas de réorganisation à venir nous demandons que les agents bénéficient d'une priorité de mutation. Nous demandons que ce sujet fasse à minima l'objet d'un point de l'ODJ d'un prochain CSA avec documents à l'appui.

Enfin, concernant la restructuration du pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction (PISLC) de Lyon, rattaché au CGDD, notre syndicat, ainsi que d'autres, a été saisi afin que l'arrêté de restructuration pris pour la fermeture du pôle qui arrive à échéance en septembre 2025, soit prolongé de quatre mois afin de permettre à un agent de finaliser son départ dans de bonnes conditions. Et si cela n'est pas possible, nous demandons qu'une solution soit trouvée pour de telles situations d'agents qui ont du mal à concrétiser leur mutation dans le délai de l'arrêté.

Merci de votre attention.